

NOTE D'INFORMATION

N° 2026/21

JA/SM

A l'attention de :

Mmes et MM. les Maires et Président.e.s d'Établissements Publics Intercommunaux,
Mmes et MM. les Directeurs.rice.s Généraux.ales des Services et Secrétaires Généraux de Mairie.

Recensement départemental des Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Madame, Monsieur,

La santé et la sécurité au travail constituent une responsabilité essentielle de tout employeur territorial.

À ce titre, les dispositions du Code du travail, applicables à la fonction publique territoriale, imposent à chaque collectivité et établissement public de procéder à l'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les agents, de formaliser cette démarche dans un **Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** et d'en assurer la mise à jour régulière.

Au-delà de son caractère obligatoire, le DUERP est un véritable outil de pilotage de la prévention. Il permet d'identifier les situations à risque, de prioriser les actions de prévention, d'améliorer les conditions de travail des agents et de contribuer à la qualité du service public.

Conscient des enjeux et des difficultés que représente cette démarche, le Centre de Gestion souhaite disposer d'une vision précise de la situation des collectivités et établissements publics du département afin de mieux répondre à leurs attentes.

C'est dans cette perspective qu'a été engagé un **recensement départemental** des Documents uniques d'évaluation des risques professionnels.

Cette enquête permettra :

- De dresser un état des lieux de l'existant au sein des collectivités du département ;
- D'identifier les difficultés rencontrées et les besoins d'accompagnement, qu'ils soient méthodologiques, techniques ou organisationnels ;
- De construire une offre de services adaptée aux réalités du terrain ;
- De définir une stratégie d'accompagnement départementale visant à soutenir efficacement les employeurs territoriaux dans leurs démarches de prévention ;
- D'anticiper et d'organiser les examens des saisines relatives au Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et au Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) par la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion, afin d'en assurer une programmation adaptée.

Votre participation est déterminante pour la réussite de cette démarche collective. Les informations recueillies permettront au Centre de Gestion de développer des actions concrètes, adaptées à vos besoins et à ceux de vos équipes, dans une logique de proximité et d'amélioration continue de la prévention des risques professionnels.

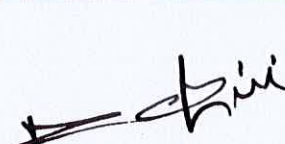
Je vous invite ainsi à compléter le **questionnaire joint** et à le retourner à la **mission Hygiène et Sécurité au travail** du Centre de Gestion avant le **vendredi 25 septembre 2026**.

Votre participation est essentielle pour permettre au Centre de Gestion de disposer d'une vision objective de la situation départementale et de construire un accompagnement adapté aux réalités et aux besoins des collectivités territoriales.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche et de votre collaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Volx, le 06 AOUT 2026



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.